

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 04-318-1923 promulguant le décret du 27 avril 1923, portant approbation du budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1923.

n° 04-318-1923

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 mai 1925

Numéro JO  
n° 318 du 31/05/1923

Date du numéro  
31 mai 1923

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la circulaire ministérielle du 17 juillet 1920, relative à la promulgation des textes : Vu le décret du 27 avril 1923, inséré au Journal officiel de la République du 29 avril, et portant approbation du budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1923 : Sur la proposition du Secrétaire général du gouvernement.,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 27 avril 1923 portant approbation du budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1923. Art. 2, — Le Secrétaire du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

**A. LaureT.Par le Gouverneur :Le Secrétaire du gouvernement,E. Lippmann**